

SYNDICAT MIXTE DU SCOT HAUT CANTAL DORDOGNE

Siège : Hôtel de Ville – Place Georges Pompidou – 15200 MAURIAC
Secrétariat : Parc d'activités Sumène Artense – Pépinière d'entreprises
Tél : 04.71.67.45.12 – Fax : 04.71.67.45.19
Mail : scot.hcd@orange.fr

Comité syndical du 5 mars 2019

à Mauriac

NOTE DE SYNTHÈSE
COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le compte administratif retrace la situation exacte et réelle des finances de la collectivité (opérations réalisées et les restes à réaliser). Il est élaboré par "l'ordonnateur" de la collectivité, c'est à dire le Président. Le compte administratif doit correspondre au compte de gestion, établi parallèlement par le comptable de la collectivité. Il doit être adopté par l'Assemblée au plus tard le 30 juin suivant la clôture de l'exercice. Un compte administratif est établi pour chaque budget, soit un pour le budget principal et un pour chaque budget annexe.

LE BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Le total des dépenses de la section de fonctionnement s'élève en 2019 à 72 377,27 €, contre 66 652,61 € en 2018,. Il s'agit d'une hausse caractérisée notamment par les hausses suivantes :

- les frais de personnel extérieur, avec la mise à disposition à temps partiel (4h par semaine) d'un agent de la communauté de communes Sumène Artense au profit du Syndicat Mixte pour 7 400 €.

Les dépenses 2019 s'élèvent à 72 377,27 € et se décomposent comme suit :

*** Chapitre 011 - Charges de gestion générale : 12 089,99 €** qui correspondent aux dépenses suivantes :

- 721,53 € de fournitures de bureau,
- 121,00 € maintenance et mises à jour logiciels paie et comptabilité,
- 793,20 € d'assurance multirisques,
- 109,36 € pour l'indemnité au comptable,
- 2 500 € de dépenses diverses,
- 358,80 € pour une annonce dans le journal La Montagne,
- 4 806,20 € de frais de photocopies et la reproduction de 75 exemplaires du PADD, du DOO et du DAAC,
- 11 131,88 € de frais de déplacement lors des ateliers in situ et de frais de déplacement du personnel,
- 409,50 € pour les frais de réceptions,
- 1 131,52 € de frais d'affranchissement.

*** Chapitre 012 - Charges de personnel : 59 031,53€** qui correspondent aux salaires et charges rattachés au poste de chargé de mission pour 12 mois, et à la mise à disposition à temps partiel (4 h/semaine) d'un agent de la Communauté de communes Sumène Artense.

*** Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 309,67 €** pour l'adhésion à la Fédération Nationale des ScoT.

Recettes

Les recettes 2019 s'élèvent à 80 001,96 € et se décomposent comme suit :

*** Chapitre 74 : Dotations et participations : 80 000 €**

- 80 000,00 € provenant des cotisations des 4 communautés de communes (20 000 € par EPCI).

*** Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : 1,96 €**

- 1,96 € provenant de remboursements liés au PASRAU.

En fonctionnement, le solde pour l'exercice 2019 est excédentaire de 7 624,69 €.

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses

Les dépenses 2019 s'élèvent à 65 059,00 € et se décomposent comme suit :

*** Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles : 64 920,00 €** liés au frais d'études.

*** Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 139,00€** liés à l'acquisition d'un écran d'ordinateur.

Recettes

Les recettes 2019 sont de 63 319,33 € et se décomposent comme suit :

*** Chapitre 010 : Dotations, fonds et réserves : 57 163,40 €**

- **Compte 10222 : FCTVA : 10 498,00 €** (qui correspondent à la récupération de la TVA sur les dépenses d'investissement éligibles de l'année N-2, soit 2017)
- **Compte 1068 : Réserves : 46 665,40 €** (qui correspondent à la partie de l'affectation du résultat de fonctionnement utilisé pour financer le déficit d'investissement de l'exercice 2018 : 46 665,40 €)

*** Chapitre 204 Subvention d'équipement : 5 203,00 €** liés à une subvention du Conseil départemental du Cantal.

*** Chapitre 040 : Opérations d'ordre d'amortissement : 952,93 €** (pour l'amortissement des logiciels AGEDI et de l'ordinateur)

En investissement, le solde pour l'exercice 2019 est un déficit de 1 739,67 €.

A - Résultat de l'exercice (fonctionnement) : + 7 624,69€

D - Solde d'exécution d'investissement N-1 : - 48 405,07 €

B – Résultats antérieurs reportés (fonctionnement) : + 73 378,03 €

E – Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 : 21 736 €

C – Résultat à affecter : + 81 002,72 €

Besoin de financement = G = D + E + F : - 70 141,07 €

Les besoins de financement seront de 70 141,07 € pour la section d'investissement du budget primitif 2020.